

Du côté de chez nous



Technowest Logement Jeunes Inauguration à Mérignac de la résidence Gisèle De Faily



Association des Familles des Fusillés de Souge



Pour remercier les partenaires qui apportent leur soutien à l'organisation de la cérémonie qui se déroule chaque année en octobre au camp de Souge, l'association avait organisée, salle Claude Monet à Martignas l'association avait organisée une réception.

Réchauffement climatique



Il y a au moins une justice, les sdf auront moins froid cet hiver.

« on voit les pauvres qui se déplacent, on ne voit pas les riches qui pillent nos pays ».

Fatou Dione
Écrivaine Franco-sénégalaise

Le pacte de responsabilité ne sert qu'à engraisser les patrons. Seules seize branches professionnelles sur les cinquante principales ont signé des accords, trois prévoient des créations d'emplois. Les collectivités territoriales sont saignées pour gaver les patrons et voilà comme ils nous remercient!

Valls menace les entreprises, un vassal qui menace les seigneurs! Les patrons en tremblent encore!

L'UE doit dire **« nous n'accueillerons plus de réfugiés »**

Manel Valls,
le monde 13 février 2016.



La région ALPC veut interdire des lignes de cars Macron

La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC) a saisi l'Arafer (autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) pour interdire deux liaisons régulières d'autocars, Niort/Poitiers (société Flixbus) et Brive/Périgueux (Courriers Rhodaniens), et en limiter deux autres, Limoges/Brive (Flixbus) et Mont-de-Marsan/Pau (société Starshipper).

Motif : ces nouvelles lignes, créées suite à la libéralisation par la loi Macron du transport interurbain de voyageur, risquent de « porter atteinte à l'équilibre économique de certaines lignes TER » (trains express régionaux), explique Renaud Lagrave, vice-président de la région ALPC en charge des transports :

« A travers ces saisines, les premières en France, on souhaite que l'Arafer prenne position, et que le gouvernement revoie peut-être sa copie. On estime aujourd'hui qu'on se retrouve en concurrence sur des services déjà rendus par les TER. Si demain il devait y avoir des déficits sur ces lignes, c'est la région qui compenserait les pertes de la SNCF. L'ouverture à la concurrence des cars nous ferait alors dépenser de l'argent public, je n'ose pas croire que c'est ce que voulaient le législateur et le ministre Macron... »

La loi permet aux autorités organisatrices de transport (AOT), telles que les Régions en charge des TER, de saisir l'Arafer « afin d'interdire ou de limiter les services dont deux arrêts sont distants de 100 km ou moins si une liaison est déjà assurée régulièrement et sans correspondance par l'AOT, ou s'ils portent une atteinte substantielle à l'équilibre économique de la ligne ou des lignes de service public de transport susceptibles d'être concurrencées ».

Association Régionale des Missions Locales

Objet : *Situation financière des Missions locales*

Madame la Ministre,

Lors du troisième Comité Interministériel de la jeunesse, le gouvernement a souhaité apporter « une aide à chaque jeune » et définir la jeunesse comme priorité de l'année à venir.

Or nous constatons en ce début d'année que **les Missions Locales de la nouvelle région Aquitaine sont confrontées à des difficultés de gestion** croissantes liées à des baisses de financement qui se cumulent alors qu'il leur est demandé une mobilisation et des résultats accrus.

Ainsi, la **baisse des crédits CIVIS** (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) à hauteur de 75 % pour l'année 2016 vient d'être notifiée au réseau **sans aucune information préalable** (baisse de 80 % en réalité). Cette décision **engendre d'importantes difficultés** d'accompagnement sur le terrain et **de l'incompréhension de la part de jeunes déjà engagés dans le CIVIS**. En effet, les jeunes ayant signé un CIVIS vont voir leur aide financière baisser ou se réduire à néant **de manière brutale** sans autre solution à leur proposer, or il s'agit bien là, de véritables leviers d'insertion sociale et professionnelle dont ils vont se voir privés. Ainsi, cette diminution **transforme en profondeur les modalités d'accompagnement**, dont la définition a été fixée par décret, et dont la description figure sur le contrat que nous avons signé avec les jeunes bénéficiaires.

Parallèlement il est demandé aux Missions Locales d'atteindre des objectifs d'entrée et d'accompagnement en CIVIS mais sans les « outils professionnels » et « moyens mobilisables » adéquats. **Nous ne pourrions alors, nous engager sur l'atteinte de ces objectifs**

C'est particulièrement le cas des Missions Locales rurales pour qui cette allocation permettait très souvent de financer l'acquisition du permis de conduire, sésame indispensable pour nombre de jeunes pour accéder à la formation et à l'emploi.

D'autre part, **les Missions Locales qui ne sont pas dans l'expérimentation de la Garantie Jeunes sont doublement « pénalisées » par cette baisse**. Est-il prévu une "compensation" dans une visée **d'équité de traitement** telle que définie par le **service public** dont les Missions Locales ont la mission ? D'autant, qu'à l'usage, le **financement de la Garantie Jeunes est notoirement insuffisant pour couvrir les dépenses engagées par les Missions Locales** et que le risque d'un financement incomplet est prévisible compte tenu du public accompagné et des exigences mouvantes en matières de pièces comptables.

Mais cette annonce s'ajoute à la baisse générale des moyens alloués aux Missions Locales pour accompagner les jeunes : baisse des crédits d'accompagnement des Emplois d'Avenir, dont le coût du suivi s'étale pourtant sur plusieurs années, suppression de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), baisse du financement de la Cotraitance avec le Pôle Emploi... **Aucune compensation n'étant à attendre des collectivités locales qui sont, elles-mêmes, confrontées à des baisses importantes des aides de l'Etat.**

Il me faut enfin, vous indiquer au moment où vont s'engager les négociations des CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) entre l'Etat et chaque Mission Locale que **le système d'information d'information commun i-Milo, dont la DGEFP est le commanditaire, s'avère inutilisable** pour restituer les éléments statistiques fiables, témoins de leur activité.

Je tenais donc à vous alerter sur ces nombreuses difficultés que vont rencontrer les Missions Locales pour **maintenir la qualité d'accueil et d'accompagnement des jeunes de leur territoire et pour atteindre les objectifs que vous attendez d'elles.**

Certain, de l'intérêt que vous porterez à ce courrier **et à la poursuite d'un accompagnement de qualité au service des jeunes**, veuillez agréer Madame le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, l'expression de ma considération respectueuse.

Arnaud COLLIGNON

Président de l'Association régionale Aquitaine, Limousin & Poitou-Charentes



SB/Rue89 Bordeaux

Budget métropole

LES MÉNAGES PAIERONT POUR LES ENTREPRISES

Le conseil de Métropole du 12 février a approuvé le second budget du mandat d'Alain Juppé. Un budget encore marqué par le désengagement de l'Etat et par le recours aux augmentations de tarifs et d'impôts pour compenser la perte de dynamique des impôts économiques. Un contexte qui a amené les élu-es communistes à s'abstenir. Voici l'intervention de Lena Beaulieu et Max Guichard.

« Disons tout d'abord que malgré les efforts des services de la Métropole, ce budget reste difficilement lisible tant les modifications de périmètres et les évolutions institutionnelles rendent difficiles les comparaisons.

Ce qui est sûr en tout cas, c'est que nous assistons à une amputation sans précédent des capacités financières des collectivités locales : 3,7 milliards d'euros de dotations en moins pour les collectivités en 2016 et 2017 ; 19 millions pour notre seul établissement. C'est donc l'équivalent de ce que la métropole dépense pour l'opération d'urbanisme aux Bassins à Flots que l'Etat retire cette année et la suivante.

A ces baisses de dotations, il convient bien sûr d'ajouter la fameuse « péréquation horizontale » (FPIC) censée répartir les miettes entre territoires riches et territoires pauvres. Bordeaux-Métropole est ainsi prélevée de plus de 6 millions d'euros au titre du FPIC dont près de 500 000 euros pour compenser les prélèvements dont pourraient être l'objet les villes certainement « riches » de Lormont, Cenon et Floirac.

Une fois encore, la politique appliquée aux finances publiques est en adéquation avec les exigences européennes et les marchés financiers, mais elle n'est en rien en accord avec les besoins sociaux de nos territoires et encore moins avec l'exigence de justice sociale. Ainsi, le gouvernement Valls a fait sienne la suppression de la taxe professionnelle décidée sous le gouvernement Sarkozy-Juppé. Sur un territoire dynamique, nous nous retrouvons donc avec des impôts économi-

ques corsetés alors que la taxe professionnelle pouvait évoluer de +4,5% en moyenne sur sa dernière période, mais le choix a été fait d'épargner les profits réalisés par les entreprises sur nos territoires. Pour assurer un équilibre des comptes, ce sont donc les usagers qui seront mis à contribution. Cela a déjà été le cas les deux dernières années, via l'augmentation des tarifs des transports en commun. Et, c'est annoncé pour les mois à venir, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Nous nous y opposerons évidemment.

Dans ces conditions, le volet Dépenses a beau rester dans la dynamique positive de ces dernières années, il ne fait pour autant pas de miracles. Sur les chapitres Logement et Voirie par exemple, les crédits alloués sont notables mais ils restent en dessous des besoins sociaux et des ambitions de la métropole. La politique Nature est une triste illustration de ce contexte budgétaire, avec des ambitions restreintes au strict minimum. Enfin, les éléments livrés sur l'évolution des dépenses de personnel tracent hélas bien la ligne suivie : hors de l'effet mutualisation, c'est bien un recul de la dépense en personnels du service public qui commence en 2016. Pour faire le lien avec la voirie, le résultat de ces réductions de moyens humains se traduit par un moindre taux de réalisation des budgets adoptés. Et donc une moindre réponse aux besoins des populations.

Nous ne partageons évidemment pas ces choix. Voici pourquoi nous nous abstenons sur ce budget. »

Les élus PCF/F2G au conseil métropolitain

Mérignac -

Préparation du budget 2016. Le social est à la peine, la culture aussi. Les familles pénalisées.

Martignas sur Jalle, enfin une bonne nouvelle -



Solidarité internationale. A l'initiative du Maire un groupe de travail vient d'être créé. Il s'agit, pour les élus membre du groupe, de faire des propositions afin d'accueillir et loger des réfugiés syriens.

A noter de vives oppositions au sein du groupe majoritaire.

Pour les réfugiés le chemin qui les conduira à Martignas sera long!

« Si vous voulez enterrer un problème, nommer une commission » Georges Clemenceau